



Bévilard, le 21 mai 2021

Séance du Conseil général du 21 juin 2021

05. Approuver le rapport de gestion 2020 du Conseil communal



Rapport de gestion du Conseil communal pour l'année 2020

Introduction

Malgré la crise sanitaire qui a quelque peu perturbé les activités communales, bon nombre de dossiers ont bien avancé, voire sont arrivés à terme. Certains dossiers n'ont nécessité qu'un traitement formel comme la fin de l'intégration de l'arrondissement du cimetière, dont les différents règlements avaient été acceptés à fin 2019. Après 10 ans de discussions, la création de la nouvelle société anonyme Piscine de l'Orval a été acceptée par toutes les communes partenaires. Le domaine des écoles occupe une grande place dans les réflexions menées par le Conseil communal, que ce soit la reprise de l'Ecole à journée continue, ou le développement de l'hypothèse du rapport établi par la commission ad hoc et accepté par le Conseil général : projet de construction d'un nouveau bâtiment scolaire en vue d'introduire le cycle élémentaire et la rénovation des écoles existantes de Bévillard et Malleray.

Les six premiers exercices comptables de Valbirse se sont soldés par des excédents de revenus, augmentant de plus de 4,5 millions la fortune de la commune. Malgré cela, le Conseil communal a dû revoir sa première proposition du budget 2021 refusée par le Conseil général en novembre. L'argent est le dénominateur commun de toutes les tâches communales. Une bonne partie des revenus fiscaux est réservée pour le paiement des charges liées. Pour le reste, il s'agit de fixer des priorités, plus particulièrement en termes d'investissements. Pour cela, la future commission des finances pourra épauler le Conseil communal et aider les membres du Conseil général à comprendre les incidences financières des dossiers qui leur sont soumis. Sans l'important futur investissement pour les écoles, le plan financier des prochaines années pourrait être établi sans envisager une augmentation de la quotité d'impôt.

Pour cet exercice, c'est l'ossature du Programme de législature 2019-2022 qui sert de base au rapport de gestion. Les objectifs initiaux (en noir) sont commentés au vu de l'année 2020 (en bleu).

Jacques-Henri Jufer, Maire

Index

1. [Mairie, finances, police locale et promotion économique](#)
2. [Infrastructures, bâtiments, sapeurs pompiers et protection civile](#)
3. [Services techniques](#)
4. [Aménagement du territoire, urbanisme, transports et énergie](#)
5. [Écoles, culture et sport](#)
6. [Affaires sociales](#)
7. [Eau potable, eaux usées, forêts et pâturages](#)

1. Mairie, finances, police locale et promotion économique



1.1 Révision des règlements

Responsable : **Jufer Jacques-Henri**

Objectifs du programme de législature :

Il reste une bonne moitié des règlements communaux à adapter ou réviser entièrement et cette procédure doit être menée durant cette législature. En priorité, le règlement sur le statut du personnel et des traitements doit être revu.

Commentaire 2020 :

L'exécutif a soumis au Conseil général la mise à jour de 4 règlements, la suppression de 4 autres et l'approbation de 6 nouveaux actes législatifs. Pour 2021, il reste 6 règlements à mettre à jour et 5 nouvelles dispositions à soumettre au législatif.

1.2 Politique salariale

Responsable : **Jufer Jacques-Henri**

Objectifs du programme de législature :

L'exécutif mène une réflexion en profondeur sur le niveau de rémunération du personnel communal. Une comparaison avec le secteur privé servira de base à la fixation d'une politique à long terme.

Commentaire 2020 :

Un mandataire avait établi une comparaison en 2018 et le Conseil communal a constaté que les salaires du personnel communal sont dans la moyenne du marché. Dans certaines situations, des ajustements ont été réalisés pour des salaires trop bas. Vu le coût de la mise à jour de la comparaison (CHF 4'000.00 env.), l'exécutif a décidé de reporter cette dépense à 2023.

1.3 Expertise des services communaux

Responsable : **Jufer Jacques-Henri**

Objectifs du programme de législature :

L'exécutif a mandaté l'Association des cadres communaux bernois pour établir une expertise des postes de travail de l'administration communale et des services techniques. Le résultat de cette étude sera disponible dans le courant de l'automne 2019.

Commentaire 2020 :

Les résultats de l'audit démontrent un manque important de ressources à l'administration, dans les services de la voirie et de l'eau. Au moment de l'audit, les manques étaient les suivants :

Service	Effectif 2019	Audit	Différentiel
Administration des finances	162 %	176 %	-14 %

Agence AVS	73 %	78 %	-5 %
Chancellerie	375 %	438 %	-63 %
Constructions	190 %	297 %	-107 %
Voirie	380 %	433 %	-53 %
Eau	150 %	182 %	-32 %

Avec des adaptations de pourcentages et l'engagement de deux collaboratrices à l'administration, le manque en ressources a été réduit mais il manque encore 1,19 EPT pour doter ce service de ressources adaptées comme dans la moyenne des communes bernoises. Pour des questions budgétaires, l'augmentation de la dotation a été reportée à des temps meilleurs.

1.4 Place des manifestations

Responsable : **Jufer Jacques-Henri**

Objectifs du programme de législature :

Valbirse ne dispose pas vraiment d'un espace voué aux manifestations, bien situé et convivial. Ce projet sera étudié durant la législature.

Commentaire 2020 :

Des pourparlers sont en cours avec un propriétaire immobilier mais le Conseil communal n'a pas reçu de réponse définitive pour un prix d'achat de terrain.

1.5 Promotion économique

Responsable : **Jufer Jacques-Henri**

Objectifs du programme de législature :

Afin de cerner au mieux les besoins et perspectives des entreprises, artisans et commerçants, le Conseil communal va organiser des visites ou rencontres.

2. Infrastructures, bâtiments, sapeurs-pompiers et protection civile



2.1 Piscine

Responsable : **Graber Nadine**

Objectifs du programme de législature :

La pérennité de ce bâtiment est une priorité absolue du Conseil communal, tant du point de vue organisationnel que des installations proprement dites. De grandes dépenses sont à planifier à moyen terme pour maintenir la piscine en état de marche et une planification s'impose.

Le Conseil communal souhaite toujours mettre en place une entité juridique indépendante associant nos communes voisines. Il reprendra les discussions pour être définitivement fixé sur leurs intentions.

Commentaire 2020 :

Un mandat a été donné à un bureau technique spécialisé en piscines pour rédiger un audit et définir des priorités d'assainissement. Suite à cela, un projet de rénovation pourra être élaboré avec cette entreprise et un architecte de la place. La recherche d'un nouveau gérant du restaurant a été suspendue en raison de la pandémie de Covid et des fermetures d'établissements publics décidées par le Conseil fédéral.

2.2 Bâtiments scolaires

Responsable : **Graber Nadine**

Objectifs du programme de législature :

Certains bâtiments scolaires nécessitent une rénovation profonde comme le collège de Malleray. Mais il s'agit, dans un premier temps, de finaliser l'étude de la commission non-permanente sur l'avenir des bâtiments scolaires et d'accueil extrafamilial. Dans un second temps, un concept global de rénovation et construction sera présenté (voir dicastère écoles).

Commentaire 2020 :

Un avant-projet de nouveau bâtiment scolaire a été élaboré par un architecte et fera partie des lignes directrices sur lesquelles le Conseil général devra se prononcer.

2.3 Secrétariat communal

Responsable : **Graber Nadine**

Objectifs du programme de législature :

Le personnel de l'administration communale a été centralisé dans les locaux occupés jusque-là par celle de Bévillard. Ces bureaux sont exigus et n'assurent aucune sécurité au personnel en cas d'agression, ce qu'a confirmé un rapport de police. Le Conseil souhaite étudier la possibilité de les agrandir et les moderniser afin de doter l'administration de Valbirse de locaux modernes conformes aux standards courants.

Commentaire 2020 :

Le départ de la banque Raiffeisen a libéré une partie du rez-de-chaussée du bâtiment rue Aimé Charpilloz 2. Ces locaux appartiennent à la Commune mixte de Valbirse et l'opportunité d'étendre le bureau communal a été saisie. Le projet de rénovation a été adopté par le Conseil général et doit être désormais mis en œuvre.

2.4 Bâtiments communaux

Responsable : **Graber Nadine**

Objectifs du programme de législature :

Les infrastructures communales sont riches de beaucoup de bâtiments. Le Conseil communal souhaite étudier les pistes possibles pour en vendre certains afin de mettre l'accent sur l'entretien de ceux qui sont indispensables au fonctionnement de la commune. Les services techniques établissent en outre un plan nécessaire à l'entretien des bâtiments communaux.

Commentaire 2020 :

Certains bâtiments ont fait l'objet de rapport AIB dont les conclusions sont encore à mettre en œuvre.

2.5 Sapeurs-pompiers

Responsable : **Graber Nadine**

Objectifs du programme de législature :

La rénovation du bâtiment Chemenay va débiter cette année et devrait être terminée dans le courant de l'été 2020.

Commentaire 2020 :

Les travaux sont planifiés en 2021 et ont fait l'objet d'une demande de crédit complémentaire auprès du Conseil général notamment en raison de l'obligation d'installer une détection incendie.

3. Services techniques



3.1 Programme d'entretien des routes

Responsable : **Mohni Ismaël**

Objectifs du programme de législature :

Certaines de nos rues sont dans un état déplorable, ne serait-ce que leur revêtement. L'entretien des routes devrait faire l'objet d'une planification à moyen-long terme, même pour les tronçons où seul le revêtement sera refait. La création d'un fonds, similaire à celui de l'entretien des bâtiments, permettrait de lisser les dépenses et de s'affranchir du couperet que constitue la fin d'une année comptable.

Commentaire 2020 :

Le pont de la Gérine a été rénové en 2020.

Les travaux de réfection du Chemin du Haut sont planifiés en 2021. L'année 2020 a vu aboutir le projet et l'appel d'offres.

Le plan d'investissement pour les réfections de routes est en cours de réflexion. Il est mené de concert avec le service des eaux.

Coordination des travaux de route avec les travaux des eaux usées et eau potable.

3.2 Cours d'eaux

Responsable : **Mohni Ismaël**

Objectifs du programme de législature :

Un certain nombre d'hectomètres de berges de rivières et ruisseaux ont été réaménagés par l'A16, le Syndicat d'amélioration foncière ou dans le cadre de plans d'aménagement des eaux comme la Birse, Nomlieutant. Certes, ils apportent une certaine sécurité vis-à-vis des crues et davantage de biodiversité mais ils sont une source accrue de travail d'entretien pour la voirie. Il y a donc lieu de planifier ces travaux pour les faire régulièrement et de trouver des solutions innovantes pour éviter le transport des branches en décharge, par exemple. L'acquisition d'une déchiqueteuse est une piste à étudier.

Commentaire 2020 :

Une déchiqueteuse a été achetée et permet de transformer en copeaux certains branchages et réduit ainsi les transports à Celtor.

Les travaux du PAE de la Birse sont en voie d'achèvement.

3.3 Eclairage public

Responsable : **Mohni Ismaël**

Objectifs du programme de législature :

Environ un tiers des candélabres communaux est de type LED. Ils permettent une réduction de la puissance des luminaires par rapport aux anciens modèles et ont pour la plupart une programmation pour réduire de moitié leur intensité lumineuse au milieu de la nuit. Le conseil souhaite poursuivre cette transition plutôt que

d'envisager une extinction nocturne de l'éclairage public comme certaines communes le pratiquent désormais.

Commentaire 2020 :

Décision a été prise en 2020 de réaliser en 2021 un projet test d'extinction de l'éclairage public la nuit. Celui-ci servira de base de réflexion pour une éventuelle généralisation, sur toute l'année, de l'extinction durant une partie de la nuit.

Le remplacement des candélabres avec du LED s'est poursuivi.

3.4 Déchets

Responsable : [Mohni Ismaël](#)

Objectifs du programme de législature :

La commune de Valbirse a constitué un réseau de conteneurs semi-enterrés pour le ramassage des ordures ménagères. Le système fonctionne bien sauf à certains endroits où la densité de ces installations est jugée plutôt faible. Les déchetteries, au nombre de 4 dans la commune, permettent le ramassage d'autres déchets comme le verre, l'aluminium, les huiles etc. Ces endroits ouverts sont la source d'incivilités récurrentes et le conseil souhaite à moyen terme lancer une réflexion pour d'autres pistes comme la construction d'une grande déchetterie fermée avec la possibilité de récolter d'autres sortes de déchets comme le papier, le carton, etc.

Commentaire 2020 :

Un avant-projet pour une grande déchèterie sera lancé en 2021.

3.5 Charrière de Moron

Responsable : [Mohni Ismaël](#)

Objectifs du programme de législature :

Un groupe de travail réunissant tous les acteurs gravitant autour de la Tour de Moron (fondation de la Tour, CAS Angenstein, Bourgeoisie de Malleray, Jura bernois tourisme) a mis en évidence les carences permettant une mise en valeur que ce monument mérite. L'accès a été particulièrement pointé du doigt. La commune de Champoz refuse que sa charrière soit utilisée comme lieu de passage et Valbirse cherche des solutions techniques pour améliorer celle de Malleray sans pour autant la goudronner. Les scénarios envisagés vont du simple entretien à la création d'un syndicat de propriétaires pour la transformer en une vraie route.

Commentaire 2020 :

Pour l'instant nous nous limitons à un entretien ponctuel de cette route.

3.6 Personnel

Responsable : [Mohni Ismaël](#)

Objectifs du programme de législature :

Avec le départ prochain d'un cantonnier à la retraite et d'un second d'ici 3 ans, le conseil souhaite mener une réflexion sur la dotation du personnel de la voirie et envisage, conjointement avec le service des eaux, la mise en place d'un service de

piquet. L'audit commandé récemment à l'ACB permettra d'avoir un avis externe sur le fonctionnement de ce service et des tâches que souhaitent lui confier le conseil communal.

Commentaire 2020 :

Un service de piquet a été mis en place avec le service des eaux en 2020.

Un nouveau cantonnier devra être trouvé en 2021 pour remplacer le futur retraité Francis Blanchard.

3.7 Sites pollués

Responsable : **Mohni Ismaël**

Objectifs du programme de législature :

Notre commune compte un certain nombre de site pollués recensés au cadastre cantonal. Il s'agit d'une part des buttes de tir des anciens et actuel stands et des anciennes décharges d'ordures ménagères. Les offices cantonaux compétents nous demandent régulièrement des compléments d'information pour ces dernières et nous devons rester attentifs à certaines nouvelles exigences qui pourraient nous être imposées. Un assainissement total des sites engendrerait des coûts astronomiques.

Commentaire 2020 :

Suite du contrôle de la décharge Rière les Oeuches suite aux exigences de l'OED.

3.8 Zone 30 km/h

Responsable : **Mohni Ismaël**

Objectifs du programme de législature :

La plupart des rues de Bévillard sont limitées à 30 km/h, comme celles de la partie nord de Malleray même si cette zone n'est pas encore approuvée par le canton. Le Conseil communal souhaite étendre cette limitation au sud de Malleray tout en étant attentif à Pontenet où la vitesse est limitée à 40 km/h sur la rue servant d'axe central.

Commentaire 2020 :

La zone 30 de Malleray nord a été validée par le canton. Le projet de celle de Malleray peut être lancé avec le concours d'un bureau d'ingénieurs.

3.9 Sécurité routière

Responsable : **Mohni Ismaël**

Objectifs du programme de législature :

Même si la limitation à 30 km/h dans nos villages améliore grandement la sécurité des usagers, il n'en demeure pas moins que des points critiques existent. On pense notamment aux abords des bâtiments scolaires où certains parents d'élèves mettent parfois en danger la vie de piétons. Le Conseil communal souhaite identifier ces zones problématiques et étudier les façons d'y remédier.

Commentaire 2020 :

Identification des zones et recherche de solutions => corrections pour 2021.

Mise en place de nouveaux chemins scolaires.

3.10 Lieux de détente

Responsable : **Mohni Ismaël**

Objectifs du programme de législature :

Notre commune est bien dotée en places de jeux et de pique-nique. Ces infrastructures doivent être régulièrement entretenues et remplacées pour satisfaire aux normes de sécurité. Le conseil souhaite établir un plan d'entretien des places de jeux et de pique-nique en tenant compte de leur fréquentation.

Commentaire 2020 :

Un inventaire des places de jeux et de leur état a été effectué en 2020, en fixant des priorités d'investissements.

Les places de jeux à proximité des écoles de Malleray et Bévillard seront rénovées en principe en 2021.

Début de projet avec la Commission Bien Vivre à Valbirse.

4. Aménagement du territoire, urbanisme, transports et énergie



4.1 Plan d'aménagement local

Responsable : **Rothenbühler André**

Objectifs du programme de législature :

L'achèvement du Plan d'aménagement local et son approbation par le Conseil général en 2019 ou 2020 sera la priorité de la législature. Les travaux ont duré plus longtemps que prévu, en raison de la révision de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire ; l'hétérogénéité des plans de zones actuels des trois villages a rendu l'exercice difficile. Enfin, la durée d'examen par les services cantonaux a été longue et a conduit à plusieurs modifications importantes.

Commentaire 2020 :

C'est en avril 2020 que nous avons enfin reçu le rapport de clôture de l'examen préalable des services cantonaux (alors que notre projet de PAL avait été envoyé en juillet 2017). Le dépôt public (procédure d'opposition) a eu lieu entre le 7 septembre et le 9 octobre 2020. A l'issue des séances de conciliation organisées les 28 et 29 octobre, ce sont :

- cinq (5) oppositions qui ont été retirées,
- douze (12) oppositions maintenues,
- deux oppositions 'muées' en réserve de droit.

Les oppositions maintenues seront traitées par les juristes de l'OACOT, passé l'adoption du PAL par le CG - qui a eu lieu le 15 mars 2021 - dans le cadre de l'approbation du PAL par l'OACOT.

Le Conseil communal se réjouit de voir un processus long et compliqué enfin terminé. Avec ce nouveau plan d'aménagement local, il apprécie en particulier que :

- Tous les citoyens de Valbirse soient désormais logés à la même enseigne, avec un seul règlement de construction pour tout le monde ;
- L'administration pourra s'appuyer sur des documents à jour et conformes aux prescriptions légales actuelles pour l'étude des dossiers de demandes qui lui parviennent ;
- La commune ne doit pas procéder au difficile et souvent injuste exercice de dézonage, pas plus que - pour l'instant soit au moins pour quinze ans - à des obligations de nouvelles constructions sur des parcelles individuelles insuffisamment construites ;
- Les conditions soient désormais réunies, le cadre posé avec suffisamment de latitude pour un développement futur harmonieux de la commune.

4.2 Zones d'habitation

Responsable : **Rothenbühler André**

Objectifs du programme de législature :

L'exécutif se fixe les priorités suivantes :

- a) la viabilisation du quartier des Côtes et le début de nouvelles constructions à cet endroit ;
- b) la réalisation du deuxième plan de quartier d'Espace Birse ;

- c) de nouvelles constructions sur les espaces à bâtir encore inoccupés (dents creuses).
-

Cf pt 4.5

4.3 Aménagement des cours d'eau

Responsable : **Rothenbühler André**

Objectifs du programme de législature :

L'exécutif souhaite :

- a) achever les aménagements de la Birse en zone centre en 2019;
 - b) réaliser les aménagements du ruisseau des Rôsis à Pontenet en 2019 ;
 - c) valider le plan d'aménagement du ruisseau de Champoz avec acceptation du crédit de construction par les urnes en 2020 et réalisation de trois tronçons jusqu'en 2022.
-

Commentaire 2020 :

Les travaux des aménagements de la Birse en zone Centre et les aménagements du Ruisseau des Rôsis à Pontenet ont été achevés en 2020.

Le Conseil communal a finalement renoncé aux travaux très coûteux d'aménagement du ruisseau de Champoz.

4.4 Carrières et décharges

Responsable : **Rothenbühler André**

Objectifs du programme de législature :

Le plan de quartier Pierre de la Paix sera soumis au conseil général en 2020 avec une réalisation des premiers travaux dès 2020-2021. En parallèle à ce plan de quartier, il faudra procéder aux aménagements nécessaires sur et aux abords de la route de Moron.

Commentaire 2020 :

Le rapport sur les améliorations à apporter à la route de Moron a été présenté au Conseil général en janvier 2020 et plusieurs travaux ont ensuite déjà pu être effectués dans le cadre du budget ordinaire.

Nous avons reçu le 30 novembre 2020 le rapport préalable définitif des services cantonaux qui conclut à la conformité du plan de quartier aux exigences légales. Le projet pourra être soumis au Conseil général en 2021.

4.5 Urbanisme

Responsable : **Rothenbühler André**

Objectifs du programme de législature :

Il s'agira de mettre en application le nouveau règlement de construction et doter les services techniques des moyens d'appréciation et d'évaluation des mesures de densification préconisées.

En fonction de l'évolution des constructions et des demandes, examiner l'opportunité de lancer les études nécessaires concernant certaines zones à planification obligatoire.

Le Conseil communal va mener une réflexion d'ensemble sur les espaces publics.

Commentaire 2020 :

Les services techniques ont dû traiter de très nombreuses demandes de permis de construire (111 dont 50 pompes à chaleur). Si le Conseil communal se réjouit de ces activités de constructions qui contribuent au développement de Valbirse, il constate aussi que la commune n'est plus en mesure d'assurer tous les contrôles nécessaires à la conformité des réalisations. Dès 2021, une personne supplémentaire soutiendra l'équipe actuelle dans ses nombreux travaux.

4.6 Transports

Responsable : **Rothenbühler André**

Objectifs du programme de législature :

En collaboration avec les autres communes-centres du Jura bernois, l'exécutif va élaborer et ensuite proposer aux CFF un programme de réaménagement coordonné des gares du Jura bernois. Il faudra revoir les circulations de certains quartiers et mettre en œuvre les prescriptions des zones 30 km/h, voire se doter éventuellement d'un plan de mobilité à moyen terme.

Finalement, l'exécutif va étudier, avec les services cantonaux, les réaménagements de la route cantonale pour renforcer les fonctions de sécurité, favoriser l'implantation ou le maintien de fonctions de services, commerces et artisanat, proposer des espaces de convivialité.

Commentaire 2020 :

Pas d'activités supplémentaires en 2020.

4.7 Energie

Responsable : **Rothenbühler André**

Objectifs du programme de législature :

L'exécutif envisage de rédiger un plan directeur de l'énergie même si ce dernier n'est obligatoire que pour les communes de plus de 5'000 habitants.

Commentaire 2020 :

Les travaux préparatoires en vue de l'élaboration d'un plan directeur de l'énergie ont été menés en 2020. Celui-ci sera effectué en étroite coordination avec les autres communes-centres du Jura bernois, ce qui permettra d'importantes économies d'échelle et des échanges fructueux entre les différents services techniques.

5. Écoles, culture et sport



5.1 Avenir des bâtiments scolaires

Responsable : [Raetzo Pierre-Michel](#)

Objectifs du programme de législature :

Poursuivre le travail mené dans le cadre de la commission non permanente « planification des infrastructures d'accueil, d'encadrement et d'éducation pour l'enfance ». Optimiser l'utilisation des bâtiments scolaires – poursuivre l'évolution de l'école de Valbirse vers un enseignement moderne en phase avec le plan d'étude romand.

Trouver rapidement une solution d'accueil provisoire décente et sécurisée pour les enfants fréquentant l'École à journée continue, en attendant une solution finale relative à l'ensemble des écoles du premier degré.

Commentaire 2020 :

Plusieurs variantes ont été étudiées afin d'imaginer une solution adaptée à la gestion optimale des écoles. Une variante a été retenue et approfondie. Elle sera présentée en 2021 au Conseil général.

Une solution d'accueil provisoire a été trouvée pour une partie de l'EJC. Un concept de containers dans le préau de l'ESMA est mis en place. Aucune solution acceptable pour l'EJC située à Bévillard n'a été trouvée. Ce point doit être absolument réglé en 2021.

5.2 Affaires culturelles

Responsable : [Raetzo Pierre-Michel](#)

Objectifs du programme de législature :

Etude relative à l'éventuelle implantation de « mini bibliothèques de quartier » en libre échange.

Soutenir les associations culturelles de Valbirse, respectivement soutenir les différentes manifestations, actions destinées à promouvoir la culture.

Commentaire 2020 :

Ce concept confié à la commission Bien Vivre à Valbirse est en voie de concrétisation. Le projet sera soumis au Conseil communal rapidement (note : il a été accepté en mai 2021).

5.3 Activités sportives

Responsable : [Raetzo Pierre-Michel](#)

Objectifs du programme de législature :

Adapter le système de subventionnement des sociétés locales mis en place il y a 5 ans.

Soutenir les sociétés sportives de Valbirse, respectivement soutenir les différentes manifestations, actions destinées à promouvoir le sport.

Trouver une solution raisonnable et réalisable, pour l'avenir du télési, en fonction des hautes exigences de l'office compétent.

Commentaire 2020 :

En relation avec l'administration, une étude est mise en place pour un soutien aux sociétés sportives adapté à la situation actuelle. Un système de calcul de répartition est en cours d'élaboration.

Un projet est en cours pour un avenir des installations du télési. Un groupe de personnes « privées » va présenter un concept, en collaboration avec la commune, afin d'utiliser au mieux cette installation à l'avenir.

6. Affaires sociales



6.1 Médicentre

Responsable : **Braun Monnerat Joëlle**

Objectifs du programme de législature :

L'an dernier, un questionnaire a été adressé à tous les professionnels de la santé qui pourraient être intéressés à intégrer un centre de santé ; les résultats ont été transmis à la direction de l'Hôpital du Jura bernois. Cet important projet sera développé durant les quatre prochaines années.

Commentaire 2020 :

En 2020, une rencontre a eu lieu entre les autorités de Valbirse, la direction du Medicentre, Dr. Cattin et Dr. Graber afin d'évaluer la demande et l'offre actuelle en matière de médecine générale à Valbirse. Dr. Horton, nous a présenté une étude qu'il a réalisée « Médecine de famille dans le Jura bernois – planifications des besoins 2020 à 2039 ». Il ressort de ces discussions que, pour l'instant, les 3 médecins qui pratiquent à Valbirse arrivent encore à desservir les 4000 habitants tout en sachant que certains patients consultent les médicentres de Moutier et Tavannes ou vont ailleurs.

Même si cette situation semble viable pour l'instant, elle ne le sera plus dans un avenir proche lorsque nos médecins prendront leur retraite. Les autorités sont conscientes de cette problématique et qu'il est nécessaire d'avoir une vision d'avenir. Ce dossier reste ouvert et les autorités ont prévu une rencontre annuelle avec la direction du Medicentre afin de refaire le point sur la situation.

6.2 Commission de politique du 3^{ème} âge

Responsable : **Braun Monnerat Joëlle**

Objectifs du programme de législature :

Sous l'égide de Jura bernois. Bienne, une commission régionale planche sur les mesures à prendre au niveau régional mais les autorités communales souhaitent également étudier d'éventuelles prestations au niveau local.

Commentaire 2020 :

Début 2020, les autorités ont organisé une soirée d'information pour les personnes de plus 64/65 ans. Le but était de leur présenter un projet pour une future association des aînés à Valbirse. Plus de 200 personnes ont répondu présentes et une vingtaine se sont annoncées à la fin de la soirée pour s'investir dans la création d'une future association AGAVE. Malheureusement, ce bel élan a été freiné par l'arrivée de la Covid-19 en mars 2020 et l'impossibilité de réunir une assemblée constitutive. Afin de garder contact avec nos aînées, un corona-jass a été organisé et deux éditions du journal AGAVE ont été distribuées avec un questionnaire sur l'intérêt des aînés aux différentes activités que pourrait proposer l'association. D'autre part, une équipe d'aînés a créé, avec l'aide de la commune, un jardin communautaire sur le terrain « Espace-Birse ».

La traditionnelle course des aînés a dû être annulée à cause de la pandémie. La somme prévue à cet effet au budget a été remise à la future association AGAVE.

6.3 Commission de la jeunesse

Responsable : **Braun Monnerat Joëlle**

Objectifs du programme de législature :

Les autorités souhaitent connaître les besoins et idées des jeunes mais la mise en place d'un parlement des jeunes n'est pas adaptée et un peu compliquée administrativement. Dès lors, la constitution d'une commission composée de jeunes du village permettra d'avoir ce contact.

Commentaire 2020 :

La crise de la Covid n'a pas permis de mettre en place une politique de la jeunesse.

6.4 Crèche Au P'tit Château

Responsable : **Braun Monnerat Joëlle**

Objectifs du programme de législature :

La législation cantonale va changer et modifiera profondément le système de financement des crèches. Les parents désireux de placer leur enfant devront demander un bon de garde à leur commune de domicile. Les autorités communales devront fixer leur politique et déterminer si elles veulent limiter le nombre de bons de garde.

Commentaire 2020 :

La Crèche a dû fermer ses portes deux mois lors du premier confinement en mars 2020. Dès la rentrée d'août, le financement de la crèche a changé avec l'arrivée du nouveau système de financement de bons de garde. La commune de Valbirse a décidé de ne pas limiter le nombre de bons de garde.

Le canton de Berne a mis à disposition un logiciel Kibon afin de faciliter la gestion des bons de garde entre la demande des parents, la crèche et l'administration. Ce système a engendré une adaptation pour les parents mais également pour le personnel de l'administration et de la crèche. Ils ont eu l'occasion de suivre une formation. Une vidéo explicative sur le système a été mise en ligne sur le site de la commune afin d'aider les parents à remplir online leur demande.

D'autre part, le Conseil communal a décidé de quitter l'association Structure d'encadrement vouée au travail au 31 décembre 2020.

7. Alimentation en eau, assainissement, forêt et pâturages



7.1 Installations

Responsable : **Blaesi Stève**

Objectifs du programme de législature :

La commune de Valbirse possède des installations nécessaires à son alimentation en eau soit 5 réservoirs et une station de pompage. Ces installations sont d'ailleurs inscrites au plan d'aménagement des eaux (PGA) de Valbirse et leur remplacement est subventionné à hauteur de 25% par l'Office des eaux et des déchets. Des travaux non encore réalisés sont inscrits dans ce PGA comme la liaison entre Malleray et Bévillard. La liaison avec le SESTER, via l'A16, permettrait une connexion avec nos voisins de l'ouest et donc une assurance d'approvisionnement en cas de problème majeur. Le Conseil communal planifie ces travaux dans les 5 ans.

Commentaire 2020 :

Certaines installations prennent de l'âge et il est temps d'établir une planification pour leur remplacement/rénovation afin d'assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau de Valbirse.

Parallèlement et selon les conclusions du chimiste cantonal, un certain nombre d'améliorations doivent être planifiées comme le remplacement de l'installation de l'UV du réservoir de Malleray inférieur ou l'ajout de compléments à notre autocontrôle.

La révision des zones de protection des sources a également été mise au programme 2021.

7.2 Réseau

Responsable : **Blaesi Stève**

Objectifs du programme de législature :

Quarante kilomètres de conduites communales alimentent Valbirse en eau potable. Ces tuyaux ont une durée de vie théorique de 80 ans et un programme cohérent de remplacement doit être planifié.

Commentaire 2020 :

Le remplacement de certains tronçons de conduites est mené de concert avec des rénovations de routes. Il s'agit donc de prioriser au mieux ces travaux.

7.3 Consommation

Responsable : **Blaesi Stève**

Objectifs du programme de législature :

Grâce à une traque accrue des fuites, avec le nouveau fontainier et les instruments dont dispose le service des eaux, Valbirse a pu réduire sa consommation d'eau potable de 25% pour la porter à environ 1'200 m³ ce qui fait 300 litres par jour par habitant (y compris piscine, entreprises, fontaines, fuites...). Nous sommes désormais dans la moyenne suisse mais cela implique une surveillance quotidienne de notre réseau. La commune souhaite promouvoir la récolte de l'eau pluviale dans

les nouvelles constructions. Elle entend pour cela réviser la tarification des eaux potables et usées pour la rendre plus attractive.

Commentaire 2020 :

Un groupe de travail planche sur la question mais il faut savoir également qu'une installation de récupération d'eau pluviale pour l'usage domestique doit répondre à certains critères techniques empêchant une introduction de cette eau dans notre réseau d'eau potable et le polluer.

7.4 Chantiers

Responsable : **Blaesi Stève**

Objectifs du programme de législature :

Différents chantiers de remplacement de conduites sont prévus à court terme, que ce soit à la Lignière ou la route de Champoz en 3 étapes (2020-2022).

Commentaire 2020 :

Le Chemin du Haut est au programme pour 2021.

7.5 Assainissement

Responsable : **Blaesi Stève**

Objectifs du programme de législature :

Le PGEE (plan général d'évacuation des eaux), élaboré en 2004, a identifié les canalisations et installations à rénover ou en sous-capacité. Aucune planification n'a depuis été élaborée dans ce domaine et seuls les tronçons concernés par d'autres travaux (réfections de route) ont été refaits. Il faut pourtant savoir que les eaux usées qui s'infiltrent polluent le sous-sol entraînant des dangers de contamination de l'eau potable à long terme. Beaucoup de tronçons de canalisations sont sous-dimensionnés. La commune souhaite mettre en place une politique d'incitation à la rétention des eaux claires dans les secteurs en système unitaire.

Commentaire 2020 :

Nous imposons l'infiltration des eaux pluviales là où c'est possible pour des projets de construction/rénovation ou la construction d'installations de rétention.

Bévilard, le 21 mai 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président :

Le Secrétaire :